

The background of the entire page is a complex, abstract digital illustration. It features a network of glowing blue lines and nodes, resembling a molecular structure or a data network. The lines are of varying thickness and brightness, creating a sense of depth and connectivity. The overall color palette is dominated by shades of blue, from light to dark, with some white highlights.

**CHARTRE DU CEA**

**POUR UNE**

**SCIENCE OUVERTE**

# LE CEA S'ENGAGE DANS UNE STRATÉGIE D'OUVERTURE ÉQUILIBRÉE DE SES PUBLICATIONS ET DONNÉES DE RECHERCHE

La [science ouverte](#) représente une nouvelle approche du processus scientifique basée sur le travail en coopération et de nouvelles façons de diffuser les connaissances en utilisant les technologies numériques et les nouveaux outils de collaboration.

Dans cette perspective, de nombreuses politiques, à la fois françaises et européennes, abordent la question de la diffusion en libre accès des publications et des données de la recherche, notamment l'article L. 533-4 du code de la recherche ([Loi pour une République numérique](#)).

Conformément aux orientations préconisées par le [Plan national pour la science ouverte](#), le CEA s'engage dans une stratégie d'ouverture équilibrée de ses publications et données de la recherche :

- dans le respect du principe européen « **aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire** » ;
- dans les limites imposées par la réglementation applicable, les accords de confidentialité avec ses partenaires, le respect des secrets protégés par la loi et la protection de son patrimoine scientifique et technique.

Dans le contexte des politiques nationale et européenne en faveur du libre accès, la présente charte énonce les 5 principes directeurs pour la science ouverte au CEA. Leurs modalités d'application peuvent être détaillées dans des circulaires propres à chaque direction opérationnelle.

## LE LIBRE ACCÈS AUX PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

**1** | Le CEA a choisi la plateforme nationale HAL en tant que réservoir institutionnel ouvert permettant de garantir l'archivage pérenne et la visibilité internationale des publications externes du CEA. Les publications externes des chercheurs du CEA doivent donc être déposées dans HAL via le portail [HAL-CEA](#).

Le dépôt concerne le texte intégral de la version finale du manuscrit auteur accepté pour publication (après relecture par les pairs et corrections et avant la mise en page de l'éditeur) ou la version PDF éditeur lorsque le contrat signé avec l'éditeur l'y autorise. Le dépôt dans HAL-CEA doit se faire dès la récupération de cette version auteur en indiquant, le cas échéant dans HAL, l'embargo imposé par l'éditeur. Le délai de dépôt ne devrait pas excéder 6 mois.

**2** | Le CEA déconseille de recourir au paiement de frais de publication supplémentaires (APC) pour le libre accès dans des revues sous abonnement, appelées revues hybrides. Seul le paiement d'APC dans des revues nativement en libre accès est recommandé. La mise en accès ouvert d'articles publiés dans les revues hybrides peut se faire en déposant dans HAL-CEA son manuscrit accepté pour publication.

**3|** Les réseaux sociaux scientifiques (tels que *Research Gate* ou *Academia*) peuvent être utilisés (avec modération et discernement) pour ce qu'ils sont, à savoir des outils de communication et non des outils d'archivage. L'usage des réseaux sociaux scientifiques est soumis aux règles de sécurité de la charte d'utilisation des moyens informatiques et des services internet au CEA, recommandant de ne pas porter sur internet d'information soumise à une obligation d'autorisation de diffusion ou de publication.

Le dépôt de textes intégraux sur une plateforme de type réseau social n'est pas recommandé et ne remplace, en aucun cas, le dépôt dans HAL-CEA, laquelle constitue la seule plateforme d'archivage institutionnel du CEA. La citation des articles publiés doit se faire en indiquant le lien vers le dépôt dans HAL-CEA.

## LA GESTION ET LE PARTAGE DES DONNÉES DE LA RECHERCHE

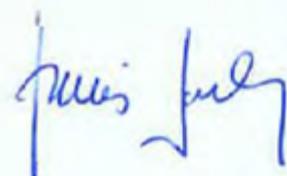
Les deux principes énoncés ci-après s'appliquent à toutes les unités du CEA. Toutefois, leurs modalités d'application doivent être adaptées à chaque type de données, afin d'en faciliter la mise en œuvre et d'en maximiser la portée.

**4|** En matière de gestion des données de la recherche, le CEA recommande la généralisation, pour tous les projets, de la rédaction d'un Plan de gestion de données (PGD) dans l'esprit de « FAIR data » : faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. Le PGD est un outil de qualité et de traçabilité, au service de la science ouverte. A cet égard, le document CEA « Plan de Gestion de Données scientifiques » peut servir de guide. Le plan peut être rédigé en ligne sur la plateforme [DMP OPIDoR](#).

**5|** Le partage des données issues des projets financés sur fonds publics est conseillé en respectant les règles d'ordre juridique, éthique et contractuel applicables aux données concernées. En particulier, sont exclues de la diffusion des données :

- les données confidentielles, notamment celles servant à préparer une future protection par brevet ou constituant un savoir-faire secret ;
- les données personnelles ;
- les données classifiées ou les données rendues confidentielles par la loi ou le règlement ;
- plus généralement, toute donnée dont la divulgation pourrait compromettre la stratégie ou les intérêts du CEA et de ses partenaires.

François Jacq, Administrateur général du CEA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Jacq', is centered below the name text.

# GLOSSAIRE

## EMBARGO

Période durant laquelle l'article publié d'un auteur n'est accessible que dans la revue ou sur le site de l'éditeur.

## FRAIS DE PUBLICATION (APC)

Les *Article Processing Charges* sont des frais de publication versés par l'auteur pour que son article soit diffusé en accès ouvert dès sa parution.

## HAL

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. [HAL-CEA \(https://hal-cea.archives-ouvertes.fr/\)](https://hal-cea.archives-ouvertes.fr/) est la plateforme de dépôt et de consultation des publications externes du CEA.

## LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Promulguée le 7 octobre 2016, elle simplifie les possibilités de dépôt en archive ouverte.

« *Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, ... est publié dans un périodique ..., son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement ..., sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai ... au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales* ».

Loi pour une République numérique  
([https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/2016-1321/jo/article\\_30](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/2016-1321/jo/article_30))

## PUBLICATION EXTERNE

On entend par publication externe de travaux à caractère scientifique, un ouvrage, un article, une communication, une thèse ou un mémoire pour une habilitation à diriger des recherches.

## PLAN DE GESTION DE DONNÉES (PGD)

Le Plan de gestion de données (PGD) ou *Data Management Plan* (DMP) est un outil destiné à aider les chercheurs et les chefs de projet à gérer les données produites ou collectées au cours du projet et après le projet, c'est-à-dire au cours du cycle de vie des données.

## PLAN NATIONAL POUR LA SCIENCE OUVERTE

Présenté en juillet 2018 par Frédérique Vidal, il dote la France d'une politique pour la science ouverte, prolongeant les efforts de l'Union européenne dans ce domaine.

## REVUE HYBRIDE

Une revue hybride est une revue accessible par abonnement, mais possédant certains articles en accès ouvert, lorsque l'auteur a versé des frais de publication en amont.